

COLLECTION DES SCIENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

A. MAHIU

Professeur à l'université d'Alger

COURS D'INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

Troisième semestre de la
licence en Droit



CE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

29, rue Abou Nouas Hydra - ALGER

COLLECTION DES SCIENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

A. MAHIOU

Professeur à l'université d'Alger

COURS D'INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

Troisième semestre de la
licence en Droit

12/9/50

Dr. 7805

CENTRE UNIVERSITAIRE
DE TIZI-OUZOU
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

29, rue Abou Nouas Hydra - ALGER

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION :	5
CHAPITRE 1 : LES CARACTERES GENERAUX DU DROIT ADMINISTRATIF	11
Section 1 : L'origine du droit administratif	12
§ 1 — Raisons d'ordre historique	12
§ 2 — Raisons d'ordre logique	13
§ 3 — Raisons d'ordre pratique	13
Section 2 : L'autonomie du droit administratif	14
§ 1 — Les manifestations de l'autonomie	14
§ 2 — Les limites de l'autonomie du droit administratif	17
§ 3 — Définition du droit administratif	22
Section 3 : Les sources du droit administratif	26
§ 1 — Les textes	27
§ 2 — La jurisprudence	28
§ 3 — Les principes généraux du droit	30
§ 4 — Le rôle de la doctrine	33
CHAPITRE 2 : CARACTERES DE L'ADMINISTRATION ET DU DROIT ADMINISTRATIF ALGERIENS	35
Section 1 : Les facteurs politiques	36
§ 1 — Position du problème	36
§ 2 — Les rapports Parti-Administration en Algérie	38
Section 2 : Les facteurs économiques et sociaux	43
§ 1 — Sous-développement et administration	43
§ 2 — L'administration économique en Algérie	44
Section 3 : Les facteurs techniques	47
§ 1 — L'élaboration des règles du droit administratif	47
§ 2 — L'application des règles	48
§ 3 — Le contrôle des règles	49
BIBLIOGRAPHIE	51

P R E M I E R E P A R T I E

	Pages
L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION	57
TITRE I : LES NOTIONS MISES EN ŒUVRE	59
CHAPITRE 3 : LA THEORIE DE LA PERSONNE MORALE	61
Section 1 : Le concept de personne morale	61
§ 1 — Signification	61
§ 2 — Critique	62
§ 3 — Théories justifiant la personne morale	62
Section 2 : Conséquences de la reconnaissance de la personnalité morale	64
§ 1 — L'autonomie administrative et financière	64
§ 2 — L'autonomie patrimoniale	64
§ 3 — Le droit d'ester en justice	64
§ 4 — La possibilité de recevoir des dons	65
Section 3 : Les différentes personnes morales administratives	65
§ 1 — La distinction traditionnelle	65
§ 2 — La distinction entre les personnes morales de types corporatifs et celle de types fondatifs	67
CHAPITRE 4 : LA CENTRALISATION ET LA DECENTRALISATION	69
Section 1 : Définition	69
§ 1 — La centralisation	69
§ 2 — La déconcentration	70
§ 3 — La décentralisation	70
Section 2 : Les avantages et inconvénients	72
§ 1 — La centralisation	72
§ 2 — La décentralisation	73
Section 3 : La tutelle administrative	74
§ 1 — Définition	74
§ 2 — Les procédés de la tutelle	76
TITRE II : L'EVOLUTION HISTORIQUE DE L'ADMINISTRATION ALGERIENNE	79
Section 1 : L'administration avant le statut de 1947	81
Section 2 : L'administration depuis le statut de 1947	83
§ 1 — Le gouverneur général	83
§ 2 — L'Assemblée algérienne	84

	Pages
§ 3 — L'organisation locale	84
Section 3 : L'organisation administrative jusqu'en 1962	85
§ 1 — L'administration centrale	85
§ 2 — L'administration décentralisée	87
TITRE III : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE	89
CHAPITRE 5 : L'ADMINISTRATION CENTRALE	91
Section 1 : La présidence du conseil	91
§ 1 — Les fonctions administratives du président du conseil	91
§ 2 — Les services rattachés à la présidence	92
Section 2 : Les ministères	94
§ 1 — L'organisation des ministères	94
§ 2 — Les attributions des ministres	97
Section 3 : L'administration consultative à l'échelon central	99
§ 1 — Les organes de l'administration consultative	99
§ 2 — Le conseil national économique et social (C.N.E.S.)	101
§ 3 — La commission nationale de la Révolution Agraire (C.N.R.A.)	104
§ 4 — La commission nationale de législation	106
CHAPITRE 6 : L'ADMINISTRATION COMMUNALE	109
Section 1 : Les modèles de base	109
§ 1 — La commune française	109
§ 2 — La commune yougoslave	109
Section 2 : La commune en Algérie entre 1962 et 1967	118
§ 1 — Les aménagements	118
§ 2 — La réflexion doctrinale sur la commune	120
Section 3 : La commune d'après le code	121
§ 1 — La ssemblée populaire communale	122
A). Composition	122
B). Fonctionnement	125
C). Attributions	126
D). Tutelle sur l'A.P.C.	132
E). L'approbation préalable	133
§ 2 — L'exécutif communal	134
A). Composition	134
B). Attributions du Président	135

	Pages
C). La tutelle sur l'exécutif	137
§ 3 — Les régimes particuliers	137
A). Le régime de la ville d'Alger	137
B). Les centres industriels	138
C). Les groupements de communes	139
D). Les villages de la Révolution agraire	140
CHAPITRE 7 : L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE : LA	
WILAYA	143
Section 1 : L'administration départementale coloniale	143
§ 1 — Le conseil général	143
§ 2 — La commission départementale	145
§ 3 — Le Préfet	145
Section 2 : Le département algérien de l'indépendance jusqu'à la	
réforme	147
§ 1 — La recherche d'une représentation populaire	148
§ 2 — Le renforcement de l'autorité préfectorale	150
§ 3 — Les expériences de réorganisation départementale	151
A). Les départements pilotes	151
B). Les programmes spéciaux	152
C). La réorganisation expérimentale des départements	153
Section 3 : La réforme départementale : la wilaya	154
§ 1 — L'assemblée populaire de wilaya	155
A). Composition	155
B). Fonctionnement	161
C). Attributions	164
D). Contrôles	168
§ 2 — Le conseil exécutif de wilaya	171
A). Organisation	172
B). Attributions	173
§ 3 — Le wali	176
A). La prééminence du wali	177
B). Les attributions du wali	178
§ 4 — La daïra et la région	180
A). La daïra	180
B). La région	181

D E U X I E M E P A R T I E

	Pages
L'ACTION ADMINISTRATIVE	185
TITRE IV : LES ACTES ADMINISTRATIFS UNILATERAUX	187
CHAPITRE 8 : LA NOTION D'ACTE ADMINISTRATIF UNILATERAL	189
Section 1 : Définition	189
§ 1 — L'acte administratif émane d'une autorité administrative	189
A). L'acte administratif est distinct de l'acte législatif ..	189
B). L'acte administratif est distinct de l'acte juridictionnel	194
C). L'acte administratif est distinct de l'acte privé	195
§ 2 — L'acte administratif unilatéral est un acte juridique ..	197
A). Distinction entre acte juridique et acte matériel	197
B). Effets de la distinction	198
§ 3 — L'acte administratif unilatéral est une décision exécutoire	198
A). Caractères de la décision exécutoire	198
B). La question des circulaires, directives et instructions de service	199
Section 2 : Les différentes sortes d'actes administratifs unilatéraux	200
§ 1 — Classification d'après l'auteur de l'acte	200
§ 2 — Classification d'après la forme de l'acte	201
§ 3 — Classification d'après la portée de l'acte	201
CHAPITRE 9 : LE REGIME JURIDIQUE DES ACTES ADMINISTRATIFS UNILATERAUX	203
Section 1 : L'élaboration des actes administratifs unilatéraux ..	203
§ 1 — Règle de la hiérarchie des actes	203
§ 2 — La règle de compétence	204
A). L'autorité administrative est-elle personnellement compétente ?	204
B). L'autorité administrative est-elle matériellement compétente ?	207
C). L'autorité administrative est-elle territorialement compétente ?	207
D). L'autorité administrative défient-elle une compétence discrétionnaire ou une compétence liée ?	208
§ 3 — La règle de procédure	209
A). La règle du parallélisme des formes	210
B). La procédure consultative	210
C). Le respect des droits de la défense	210

Section 2 : L'application des actes administratifs unilatéraux	211
§ 1 — L'entrée en vigueur	211
A). La publication des actes réglementaires	212
B). La notification des actes individuels	213
§ 2 — L'exécution de l'acte administratif	214
A). Les sanctions pénales ou répressives	214
B). Les sanctions administratives	214
C). L'exécution forcée	215
§ 3 — Le recours contre les actes	217
A). Les recours administratifs	217
B). Les recours contentieux ou juridictionnels	218
Section 3 : La disparition des actes administratifs unilatéraux	218
§ 1 — L'abrogation	219
§ 2 — Le retrait	220
A). Le retrait de l'acte régulier	220
B). Le retrait de l'acte irrégulier	220
TITRE V : LES CONTRATS ADMINISTRATIFS	223
CHAPITRE 10 : LA NOTION DE CONTRAT ADMINISTRATIF	225
Section 1 : La théorie classique du contrat administratif	225
§ 1 — Le critère de la clause exorbitante	226
§ 2 — Le critère du service public	227
§ 3 — La crise du critère du contrat administratif	227
Section 2 : La théorie du contrat administratif en Algérie	228
§ 1 — Le critère organique	228
§ 2 — Les exceptions	229
A). Le contrat d'attribution de la Révolution agraire	229
B). Les contrats des sociétés nationales	231
Section 3 : Les types de contrats	233
§ 1 — Les marchés des travaux publics	234
§ 2 — Les marchés de fournitures	234
§ 3 — Les contrats d'occupation du domaine public	234
§ 4 — Les contrats de prestation de service	234
§ 5 — Les emprunts publics	234
§ 6 — Les concessions de service public	234

	Pages
CHAPITRE 11 : LA FORMATION DES CONTRATS ADMINISTRATIFS	237
Section 1 : Les auteurs du contrat	237
§ 1 — Les parties au contrat	237
§ 2 — Les signataires du contrat	237
Section 2 : Les modes de passation des contrats	238
§ 1 — L'adjudication	239
§ 2 — L'appel d'offre	240
§ 3 — Le marché de gré à gré	241
Section 3 : Le contrôle des marchés publics	242
§ 1 — La commission centrale des marchés	242
§ 2 — Les comités des marchés, des ministères, des wilayas et des entreprises socialistes	244
CHAPITRE 12 : L'EXECUTION DES CONTRATS ADMINISTRATIFS	247
Section 1 : Les droits de l'administration	248
§ 1 — Le pouvoir de contrôle	248
§ 2 — Le pouvoir de sanction	248
§ 3 — Le pouvoir de modification unilatérale	249
§ 4 — Le pouvoir de résiliation	251
Section 2 — Les obligations de l'administration	252
§ 1 — Le paiement	252
§ 2 — Le principe de l'équilibre financier du contrat	253
A). La théorie du fait de prince	253
B). La théorie de l'imprévision	255
Section 3 : Le contentieux des contrats	259
TITRE VI : LA POLICE ADMINISTRATIVE	261
CHAPITRE 13 : LA NOTION DE POLICE ADMINISTRATIVE	263
Section 1 : Le double sens du terme police	263
§ 1 — D'un point de vue organique	263
§ 2 — D'un point de vue matériel	264
Section 2 : Police administrative et police judiciaire	265
§ 1 — Les buts sont différents	265
§ 2 — Les autorités sont distinctes	265

	Pages
§ 3 — L'établissement public	296
A). La notion originelle d'établissement public	296
B). Le régime juridique de l'établissement public	298
C). La crise de la notion d'établissement public	299
Section 2 : Les modes nouveaux de gestion	300
§ 1 — Les établissements publics industriels et commerciaux	302
§ 2 — Les sociétés nationales	303
§ 3 — Les entreprises socialistes	306
A). L'assemblée des travailleurs	307
B). Le conseil de direction	308
§ 4 — Les sociétés d'économie mixte	310
A). Définition	310
B). Les sociétés d'économie mixte en Algérie	311
§ 5 — Les entreprises autogérées	313
A). La naissance de l'autogestion	313
B). Le régime juridique des entreprises autogérées	314
1. Le principe de l'autogestion ouvrière	315
2. Le principe du contrôle de l'Etat	316
3. Le principe de la répartition des revenus	317
CHAPITRE 18 : LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS 321	
Section 1 : Les principes qui régissent le fonctionnement des services publics	321
§ — Le principe d'égalité	322
A). L'égalité des droits	322
B). L'égalité devant les obligations	323
§ 2 — Le principe de la continuité	323
A). L'administration	323
B). Le service public	324
C). Le personnel	324
§ 3 — Le principe de l'adaptation constante	325
A). Les contractants	326
B). Les usagers	326
C). Les agents de service	326
Section 2 : Les organes des services publics	327
§ 1 — Les organes de direction	327
§ 2 — Le personnel subalterne	329
§ 3 — Les organes de contrôle	330

Section 3 : La situation des usagers des services publics 331

§ 1 — L'usager du service public administratif 331

§ 2 — L'usager du service public industriel ou commercial .. 331

 A). Situation juridique de l'usager 332

 B). Le droit de modification de l'administration 333

